



## Charte de Parrainage

**SabouSud-ASBL** est une association d'aide au développement sans but lucratif qui a pour objet l'accompagnement matériel, financier et institutionnel des communautés de base des pays sous-développés dans le processus de lutte contre la pauvreté. Elle intervient actuellement en Guinée dans les domaines du médico-social, de l'éducation, de l'autosuffisance alimentaire, de l'artisanat, de l'eau potable & assainissement ainsi que des activités génératrices de revenus. Pour atteindre cet objectif, l'Association a mis en place un système de parrainage en faveur des enfants défavorisés et de leurs communautés respectives.

### Le principe du parrainage

C'est un système d'entraide et de solidarité par lequel des personnes (physiques ou morales) acceptent de donner une partie de leurs ressources afin d'améliorer les conditions de vie d'enfants vulnérables et pauvres. Cette générosité permet, de façon indirecte et globale, aux autres membres de la communauté de bénéficier du système à travers la réalisation de programmes de développement pour tous. De cette manière, la cohésion sociale de la communauté est préservée et les problèmes de jalousies entre enfants parrainés et non parrainés évités.

### L'identification et le choix des enfants parrainés

Le choix des zones d'intervention est préalablement effectué lors de la définition de la stratégie d'action de **SabouSud-asbl**. Au sein des communautés, après évaluation des besoins et des moyens de subsistance des familles, les enfants sont choisis sur base des seuls critères de vulnérabilité et ce, sans aucune distinction de sexe, d'ethnie ou de religion. Le parrainage concerne les enfants scolarisés aux niveaux Primaire et Collège dont l'âge varie généralement entre 6 et 18 ans. Ainsi, en concertation avec les communautés des enfants parrainés, une convention de partenariat est signée et des projets de développements mis en place.

### Le devoir et droit du parrain

Le parrain prend un engagement à la fois moral et financier et accepte de verser régulièrement une certaine somme d'argent en faveur de son filleul et de sa communauté. Il reste toutefois libre de se désengager de cette responsabilité à tout moment en informant l'association.

Le lien entre le parrain et son filleul est assuré de manière exclusive par l'intermédiaire de l'association **SabouSud-asbl**. De manière périodique des informations sur l'enfant et sa communauté sont envoyées au parrain. Il s'agit principalement les résultats scolaires de l'enfant et

sa situation sanitaire, les actions menées au sein de sa communauté ainsi que des rapports sur l'utilisation des dons.

### **L'argent de parrainage**

Il permet d'assurer directement la scolarité de l'enfant (inscription, uniforme, fournitures, etc.) ainsi que ses besoins de base en termes de santé et de nourriture. De manière indirecte, la générosité des parrains permet de financer divers types de projets et programmes de développement :

- Création et/ou encadrement de groupements, de coopératives et organisation de système de microcrédits ;
- Mise en place de centres de formation et d'alphabétisation des adultes;
- Construction et/ou équipement d'infrastructures de base (centres de santé, écoles, orphelinats, points d'eau potable, ouvrages agricoles & élevage,...);
- Soutien à la production agricole et artisanale locale ; etc.

### **La durée du parrainage**

Le parrainage des enfants est suivi jusqu'à l'âge de 18 ans à condition de trouver un parrain. Il peut prendre fin pour des motifs suivants : déplacement en dehors de la zone d'intervention de l'association, décès de l'enfant et abandon de l'école. Dans ce cas le parrain est informé et le remplacement de son filleul lui est proposé. Le parrain quant à lui reste libre d'arrêter le parrainage à tout moment en informant l'association.

### **La démarche à suivre pour parrainer**

Si vous souhaitez parrainer un enfant, veuillez remplir le formulaire de parrainage (disponible sur le site internet de l'association [www.sabousud.be](http://www.sabousud.be)), nous le retourner par courrier postal ou par mail. Dès réception de votre formulaire nous vous enverrons le dossier de votre filleul et les renseignements nécessaires à l'établissement du parrainage.

### **Pour toute autre information n'hésitez pas à nous contacter :**

Par téléphone : +32 (0) 485 22 86 11

Par mail : [info@sabousud.be](mailto:info@sabousud.be)

Par courrier : **SabouSud-ASBL**

**Rue Alex Bouvy, 30**

**4020 - Liège**

**Belgique**